



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DANJOUTIN

## EXTRAIT DU REGISTRE

L'an deux mille vingt-cinq le onze mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, convoqué le trois mars deux mille vingt-cinq, en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Emmanuel FORMET, Maire, en la salle d'Honneur de la Mairie de Danjoutin.

Nombre de conseillers : 27

Etaient présents, 21 conseillers :

BARON Ghislain, BENSTEAD Marion, BOULANGER Johann, BRAND Christine, CANTELE Monique, CARDOT Pierre, CHAFFAUT Gilles, CROS Michel, CUROT Martine, DIETRICH Ludovic, FADY Anne-Marie, FORMET Emmanuel, GARDOT Serge, GOBERT Pierre, LABOUREY Nelly, LUCIANI Claire, OTKY Taoufik, OUCHELLI Karim, PAULUZZI Martine, SAUGIER Elisabeth, VAUDOUX Céline,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'articles L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration, 6 conseillers :

ALKAN Ayse à PAULUZZI Martine, CARLIN Fabian à BOULANGER Johann, GENTUSA Olivier à FORMET Emmanuel, HOWALD Florent à BRAND Christine, VERNEREY Inès à GOBERT Pierre, RIVIER Janique à VAUDOUX Céline.

Nombre de votants : 27

Secrétaire de séance : PAULUZZI Martine

### Délibération n° 03/11-03-25

---- OBJET ----

### Débat d'Orientation Budgétaire 2025

**VU** l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus. La tenue du DOB doit avoir lieu dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.

Le présent rapport comporte :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ;
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le Maire expose le rapport détaillé, présenté en annexe, et invite les participants à débattre des orientations budgétaires. Il précise que les résultats budgétaires 2024 sont énoncés provisoirement car les comptes de l'année 2024 ne sont pas arrêtés à ce jour.

Après avoir développé les éléments de contexte général et les mesures du Projet de Loi de Finances 2025, Emmanuel FORMET présente les autres mesures impactant le budget et fait un point sur la situation des collectivités locales, notamment celle de Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Emmanuel FORMET expose ensuite la situation danjoutinoise et rappelle les priorités politiques établies pour la période 2022-2026. Il précise que l'épargne brute pour l'année 2024 devrait être autour de 612 k€ (contre 644 k€ en 2023). Les membres de l'assemblée ne produisent aucun commentaire sur ces éléments.

Le Maire présente ensuite l'approche budgétaire proposée par l'équipe municipale de Danjoutin concernant le budget Vert. Il s'agit d'une revue globale des crédits pour identifier ceux favorables ou défavorables à l'environnement. La méthodologie de la commune était initialement basée en 2024 sur l'approche de l'association I4CE, avec des catégories allant de très favorables à indéfinies. Ce cadre est conservé pour l'analyse de la section de FONCTIONNEMENT.

A partir de l'exercice 2025 et uniquement pour le compte administratif, l'Etat impose une autre méthode pour le classement des dépenses d'INVESTISSEMENT, selon six axes environnementaux :

- Lutte contre le changement climatique
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- Gestion des ressources en eau
- Transition vers l'économie circulaire et gestion des déchets
- Lutte contre les pollutions de l'air et du sol
- Préservation de la biodiversité

La collectivité a décidé d'appliquer cette méthode dès la phase budgétaire, permettant des arbitrages en amont sur la base des critères du Budget Vert. La méthode I4CE sera donc appliquée à la section de fonctionnement, lors du CA 2024 comme lors du BP 2025 et les critères de l'Etat seront utilisés à la section d'investissement, sur l'axe 1 Lutte contre le changement climatique, lors du CA 2024 et lors du BP 2025. La commune de Danjoutin est la seule à mettre en place cette approche complète dans le département.

Après cette présentation générale, Emmanuel FORMET invite les conseillers à débattre des orientations du budget principal et du budget annexe pour l'exercice 2025.

### **SECTION FONCTIONNEMENT - Recettes**

- **Bilan 2024 :**
  - Les recettes sont estimées à 3 713 k€, soit une augmentation de 44.4 k€ (+1.2%) par rapport à 2023
  - Augmentation des remboursements d'assurance pour absence des agents
  - Vente de bois : baisse de 10 000 €
  - Redevance périscolaire : augmentation de 17 100 € due à une hausse de fréquentation
- **Prévisions pour 2025 :**
  - Budget en baisse de 27 000 €

- Explications de la baisse :
  - remboursements de frais - 20 000 €
  - suppression du minibus publicitaire - 6 000 € (dépenses associées)

#### **Emmanuel FORMET invite les élus à débattre des tarifs périscolaires et extrascolaires :**

- Les tarifs périscolaires sont alignés avec ceux des communes de la première couronne.
- Les tarifs extrascolaires pour les extérieurs sont nettement inférieurs (différence de 1 à 5 € par jour).
- **Débat :**
  - Faut-il augmenter les tarifs pour les extérieurs, notamment pour les vacances et les mercredis ?
  - Arguments débattus : importance de maintenir un équilibre pour ne pas faire fuir les familles extérieures, maintenir une solution de garde pour tous, maintenir la fréquentation des services de Danjoutin
  - Accord des élus pour étudier une augmentation des tarifs extérieurs des prestations extrascolaires pour le prochain budget 2025

#### ***Impôts et taxes***

- **Bilan 2024 :**
  - Augmentation de 157 600 € (6,2%).
  - Impôts directs locaux : augmentation de 3,7% (61 200 €) due à l'augmentation des bases par l'état
  - Fonds départemental DMTO en hausse à 91 442 €
  - Taxe sur les droits de mutation : baisse de 30 000 € (-29,3%)
- **Prévisions pour 2025 :**
  - Légère baisse de 32 000 € (-1,2%)
  - L'état augmente de 1,7% les bases pour la taxe foncière
  - Engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition

#### ***Autres recettes de fonctionnement***

- **Bilan 2024 Chapitre 74 :**
  - Baisse en 2024 de 64 400 € (-10,9%)
  - Diminution de la participation état emploi jeune et de la CAF
  - DGF continue à diminuer malgré les annonces de l'état. mais est quasi compensée par une hausse de la dotation de solidarité rurale (DSR) : recette stabilisée depuis 3 ans
- **Prévisions pour 2025 :**
  - En 2025, le budget sera de 482 k€, en baisse de - 45 k€ (- 8.5%)

**Pour l'année 2025, un budget prévisionnel pour les recettes de fonctionnement de 3.6 M€.**

*Les membres de l'assemblée n'ont pas de commentaires complémentaires sur ces éléments.*

#### **SECTION FONCTIONNEMENT - Dépenses**

- **Bilan 2024 :**

La collectivité choisit de poursuivre une politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de préserver ses équilibres financiers et sa capacité d'investissement. En 2024, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3.58 M€, en hausse de + 4.2%.

- Charges générales : légère baisse de 2,6%, soit 35 600 €
- Prestations de services : réduction de 83 400 €, soit 12,4% due aux nouveaux contrats avec les FRANCAS
- Fourniture d'énergie : augmentation de 18 900 €, principalement due à l'augmentation des coûts d'électricité
- Entretien et réparation : augmentation de 13 900 €, liée aux réparations des véhicules roulants
- Nettoyage des locaux : augmentation de 9%, soit 7 600 €, en raison de l'extension des services de nettoyage
- **Prévisions pour 2025 :**
  - Total : 1 691K€, soit une augmentation de 57 000 €, +3,5%
  - Prestations de services : augmentation de 21 000 €, due à la gestion par les FRANCAS du club ado et des jeunes adultes
  - Énergie : augmentation significative de 54 000 €, soit 31,6%, due à l'augmentation du prix du gaz et à la régularisation de l'éclairage public du moulin

### ***Charges du personnel***

- **Bilan 2024 :**
  - Augmentation de 3,8% représentant plus de 51 000€.
  - Motifs : augmentation des salaires (évolution de carrière) et augmentation du nombre de remplaçants
  - Effectifs : fin 2024, 29 emplois répartis avec 77% de titulaires, 6% de CDI, et 17% de CDD
- **Prévisions pour 2025 :**
  - Augmentation prévue : 6,8% due à l'avancement de carrière, aux remplacements, et à l'augmentation des cotisations retraite (+3%) et maladie (+1%)
  - Mise en place de la prévoyance : coût de 7 200€

### ***Charges de gestion courante***

- **Bilan 2024 :**
  - Augmentation : 17,5% soit environ 40 000€
  - Motifs : virement de 65 000€ au budget de la RPA pour couvrir des subventions non reçues en 2024 au titre des investissements réalisés pour la modernisation du bâtiment
  - Virement au budget CCAS : augmentation de 27 800€, soit 16 000€ de plus qu'en 2023
  - Contributions obligatoires : baisse de 6 300€ due à l'absence de paiement des charges scolaires de Belfort en 2024
- **Prévisions pour 2025 :**
  - Baisse de 55 000€ car aucun virement prévu au budget de la RPA

### **SECTION INVESTISSEMENT - Dépenses**

- Dépenses d'investissement 2024 : 1,2 million d'euros, soit un taux de réalisation de 42%
- Investissements depuis 2020 : total de 7,5 millions d'euros avec un recours à l'emprunt de 250 000€

### **Opérations d'équipements**

- Réhabilitation du gymnase : 2,8 millions d'euros
- Aménagement du centre-ville : 769 000€
- Sanitaires des groupes scolaires : 494 000€

### **Transition écologique**

- **Bilan 2024 :**

Près de 125 000€ d'investissements pour des projets de plantations d'arbres, entretien des forêts, changements d'huissieries et études pour l'amélioration des déplacements cyclistes.

- **Prévisions pour 2025 :**

Budget similaire : plantations, études de circulation, remplacement de l'éclairage par des LED, audits énergétiques et amélioration des pistes cyclables.

- AMO rénovation des bâtiments : 24 000 €

- **Débat :**

Débat sur la nécessité de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la gestion et réorganisation des bâtiments :

- Besoins identifiés : mettre à disposition des salles (manque de surface disponible pour tout type d'évènements), réorganiser la gestion des bâtiments, réorienter les usages et optimiser les utilisations, disposer des bâtiments de la Rue de la Libération en fonction des contraintes d'urbanisme, améliorer la maîtrise énergétique.
- Compétences non disponibles en interne.
- Un AMO sera recruté par appel d'offres.

### **Projets d'aménagement structurants**

- **Bilan 2024 :**

- Réseau routier : 175 000 € pour diverses actions
- Rénovation des toits : chapelle de l'église (31 000 €) et mairie (55 000 €) : importance de l'entretien des toits pour éviter la dégradation rapide des bâtiments. La rénovation des vitraux de l'église dégradés par la tempête en 2023 est en cours et prise en charge par l'assurance.
- Préau à l'école maternelle : 26 000 €
- Rénovation du gymnase Michel Petey : 56 000 €
- Terrain de foot synthétique : 15 000 €

- **Prévisions pour 2025 :**

- Budget total proposé : 2,1 millions €
- Réfections de routes : 120 000 €, incluant la rue d'Andelnans et la rue des roses.
- Importance d'associer la rénovation des trottoirs à celle des routes pour une meilleure qualité urbaine.
- Sanitaires des écoles : 25 000 € restants
- Rénovation des cours de tennis pour éviter l'interdiction des tournois par la fédération de tennis.
- Achat d'un columbarium et travaux sur les vitraux de l'église : 42 200 €
- Accessibilité Marelle & MPT : 240 000 €
- Défibrillateur externe Salle Gibo 3000€

- **Débat :**

Certains devis semblent excessifs, mais les tarifs produits dans les appels d'offres publics sont souvent plus élevés que dans le secteur privé. Les élus qui le souhaitent peuvent transmettre le nom de leurs fournisseurs habituels pour établir des devis comparatifs.

### ***Investissements généraux***

- **Bilan 2024 :**

- Logiciel informatique : 2 400 €
- Renouvellement de parc informatique : un peu moins de 2 000 €
- Matériel pour les ateliers : 5 600 €
- Hébergement et restauration : 4 200 €

- **Prévisions pour 2025 :**

- Renouvellement parc informatique et téléphonie : 10 420 €
- Matériel pour les ateliers : un peu moins de 2 000 €
- Hébergement et restauration scolaire : 6 200 € (achat d'un nouveau four)
- Achat de véhicules et tracteurs : 85 000 € (remplacement de véhicules anciens et tracteur défectueux)
- Investissement dans des tables et bancs de brasserie pour remplacer les équipements défectueux pour 13000 €

### ***Emmanuel FORMET invite les élus à débattre de l'opération de création du terrain synthétique.***

- **Contexte et financement**

- Appel d'offres : l'appel d'offre a été lancé et les résultats ont été obtenus mi-février. Le coût initial estimé pour les travaux était de 1 263 534 € HT, avec un reste à charge pour la commune de 374 000 € après subventions.
- 2% en plus pour les imprévus
- Subventions : les subventions s'élèvent à 917 000 €, mais l'incertitude persiste concernant une subvention de l'ANS de 180 000 €.

- **Coût et options**

- Coût révisé : le coût du projet est inférieur de 50 000 à 55 000 € par rapport à l'estimation initiale
- Projet impacté par la baisse du retour de TVA : engagement du président de GBCA à compenser cette perte TVA de l'ordre de 25K€. GBCA sera sollicité.
- Options de lancement :
  - Lancer uniquement le terrain synthétique avec un coût HT de 1 040 000 €, ce qui laisse un reste à charge de 365 000 € pour la commune. Si le club ASDAM est prêt à faire un effort sur sa subvention de fonctionnement soit 6800€ par an : 10 ans de sans subvention par Danjoutin, le reste à charge serait de 296K€ pour la commune.
  - Lancer le terrain avec l'éclairage public en tranche conditionnelle dans l'attente de la subvention ANS. Si on lance avec l'éclairage, le cout HT est de 1148K€ et les subventions augmentent, le reste à charge pour la commune passe à 293K€ : on pourrait être à 250K€ si effort du club complémentaire et subvention ANS.

- **Infrastructure**

- Avancement de l'opération : contrat de maîtrise d'œuvre en cours, études de sol réalisées : documents seront mis à disposition des élus du conseil municipal via le cabinet numérique.
- Utilisation du terrain : le terrain sera utilisé par le club de foot, les écoles, le périscolaire, le club de l'âge d'or ainsi que potentiellement par la police et les pompiers.
- Avantages écologiques : réduction de l'arrosage et des émissions de CO<sup>2</sup> grâce à l'utilisation d'un tracteur électrique pour l'entretien.
- Sécurisation de la zone : la zone sera clôturée, permettant de sécuriser l'installation contre le vandalisme.
- Défibrillateur : un défibrillateur sera installé côté dojo pour assurer sa disponibilité lors de l'utilisation du terrain extérieur.

- **Assurance et gestion des terrains**

- Assurance des terrains
  - Le terrain est assurable, prime annuelle de 9000€ environ.
  - Des échanges écrits ont eu lieu avec l'assurance, mais aucun contrat signé car le terrain n'existe pas encore.
  - Aucun sol sportif n'est assuré actuellement, seuls les murs des gymnases le sont.
- Décisions financières
  - Un vote consultatif est demandé pour que le conseil municipal se prononce sur le projet afin de continuer la procédure et lancer les travaux rapidement.
  - Les travaux devraient être terminés en trois mois, nécessitant potentiellement un emprunt à court terme de 400 000 à 500 000 € avant l'obtention des subventions.

***Emmanuel FORMET propose de lancer l'opération car le projet est très bien financé (environ 29% de reste à charge) et qu'il s'agit d'un projet structurant pour le club et sa pérennité mais aussi pour toute la commune.***

- **Processus de vote**

- Vote consultatif

Le projet est débattu depuis deux ans et est maintenant prêt à passer à la phase de travaux.

Un vote consultatif est organisé pour obtenir l'engagement des élus sur le projet.

Les élus sont invités à se positionner en âme et conscience.

- Accès aux documents

Tous les documents ne sont pas disponibles en ligne et pour des raisons de confidentialité, ils ne sont pas systématiquement partagés. Les documents sont fournis sur simple demande des élus.

- Résultats du vote

5 votes Contre, 3 Abstentions et 18 votes Pour le projet.

**Pour l'exercice 2025, budget d'investissement prévisionnel de l'ordre de 2,4 millions d'euros.**

### ***Opérations pluriannuelles d'investissement***

- **Bilan 2024 :**
  - pas de nouvelles autorisations de programme votées.
  - Autorisation de programme n°001 votée en 2022, se termine en 2024 :  
Crédits annuels votés en 2024 pour 165000 € à l'opération 164 Aménagement de voirie :  
100 % consommé
- **Prévisions pour 2025 :**
  - pas de nouvelles autorisations de programme pluriannuel prévues

*Les membres de l'assemblée n'ont pas de commentaires complémentaires sur ces éléments.*

### **SECTION INVESTISSEMENT - Recettes**

- **Subventions d'investissement :**
  - En 2024, les subventions s'élèvent à 351 000 €, soit 63% des recettes réelles d'investissement
  - Pour 2025, plusieurs sources de financement sont sollicitées pour maximiser la participation financière
- **Options de financement :**
  - Possibilité d'un emprunt ou d'une ligne de trésorerie en 2025
  - Un emprunt sur 15 ans est envisagé pour le terrain synthétique
  - La décision sera prise lors du vote du budget

*Les membres de l'assemblée n'ont pas de commentaires sur ces éléments.*

### **Niveau de la dette**

- Encours de la dette début 2024 : 1,680 million d'euros, soit 464 € par habitant.
- Annuité de la dette pour 2024 : 249 000 €, soit 68 € par habitant.
- Perspectives positives pour les prochaines années avec une réduction des remboursements prévue.
- La commune pourra porter des projets ambitieux grâce à une bonne santé financière.

*Les membres de l'assemblée n'ont pas de commentaires sur ces éléments.*

### **BUDGET ANNEXE Production d'énergie photovoltaïque**

- **Bilan 2024 :**
  - Recettes : 10 477 €
  - Dépenses : 7 564 €, principalement pour l'amortissement des panneaux solaires
- **Propositions pour 2025 :**
  - Étudier l'extension de la production d'énergie photovoltaïque de 100 à 135 kwc
  - Possibilité d'autoconsommer l'électricité pour un gain substantiel

*Les membres de l'assemblée n'ont pas de commentaires sur ces éléments.*

Cette délibération, qui se limite à prendre acte de la tenue du débat, doit néanmoins faire l'objet d'un vote de l'assemblée.

Le Conseil Municipal DECIDE :  
de prendre acte par un vote de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2025.

POUR	19	<i>Dont Vote par procuration : ALKAN Ayse, CARLIN Fabian, GENTUSA Olivier, VERNEREY Inès</i>
CONTRE	0	
Suffrages exprimés	19	
ABSTENTIONS	8	<i>Présents : BRAND Christine, CHAFFAUT Gilles, SAUGIER Elisabeth, VAUDOUX Céline, CROS Michel, OUCHELLI Karim Vote par procuration : HOWALD Florent, RIVIER Janique</i>
Ne prend pas part au vote	0	

### **RAPPORT DETAILLE PRESENTE EN ANNEXE**

**Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance**

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,**

**Emmanuel FORMET**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

*Transmis en Préfecture le 19/03/2025  
Affiché le 19/03/2025  
Le Maire,*

